

# Guide du **compostage** partagé Mode d'emploi



# LE COMPOSTAGE COLLECTIF

*Faites passer l'info à vos voisins.*



## Une aventure entre voisins

Des composteurs viennent d'être installés au pied de votre immeuble et vous avez décidé de participer à l'aventure du compostage collectif. Désormais, vous allez pouvoir trier vos déchets organiques et les valoriser en les déposant simplement en bas de chez vous !

Le compostage partagé est en effet une solution pratique et conviviale pour **produire un engrais naturel** et **créer des liens entre voisins**. Vous allez être accompagnés et guidés par un habitant référent qui anime le site de compostage.

## Le retour à la terre

Le compostage reproduit à petite échelle et en accéléré le processus de décomposition et de régénération de la nature. Les déchets biodégradables se transforment en une matière riche, proche du terreau, au contact de l'air et de l'humidité. Tout cela avec le travail des micro-organismes (bactéries, champignons,...) et de petits invertébrés (vers) !

## **Le saviez-vous ?**

**400kg**  
de matière  
organique  
peuvent produire  
**50kg**  
de compost en un  
an environ.

### **Pourquoi composter ?**

Le compostage, c'est un geste facile qui comporte de nombreux avantages :

- Réduire le volume d'ordures ménagères : 30% du poids de nos poubelles sont constitués de déchets organiques. En les valorisant, nous évitons de transporter et d'incinérer près de 75kg\* de déchets par an et par habitant !
- Produire un fertilisant naturel riche pour fertiliser la terre.
- Créer un lien de voisinage.
- Les conteneurs semi-enterrés contiennent moins de déchets organiques, sont moins sales et produisent moins d'odeurs.



\*D'après la caractérisation de déchets effectuée en Tarentaise en 2011.

## POUR BIEN COMPOSTER...

### COMMENT ÉVITER LA PRÉSENCE DE MOUCHERONS ?

Les larves de moucheron vivent dans le compost et se nourrissent de matières azotées, comme les épluchures de fruits. Pour éviter leur présence dans les composteurs, il suffit de mélanger les épluchures et le broyat lors de chaque apport.

Chez moi, je trie mes déchets de préparation de repas dans mon seau.



Je me rends au site de compostage.



Je vide mon seau dans le bac d'apports.



## A QUOI SERT LA MATIÈRE SÈCHE ?

L'apport de broyat (broyat de branches, paille, copeaux,...) évite que le compost soit trop humide, pourrisse et sente mauvais.

## POURQUOI FAUT-IL AÉRER LE COMPOST ?

Les micro-organismes qui transforment les déchets ont besoin d'oxygène. Si l'air ne circule pas dans la masse, ils sont asphyxiés et le processus s'arrête. La matière peut alors fermenter et dégager des mauvaises odeurs.



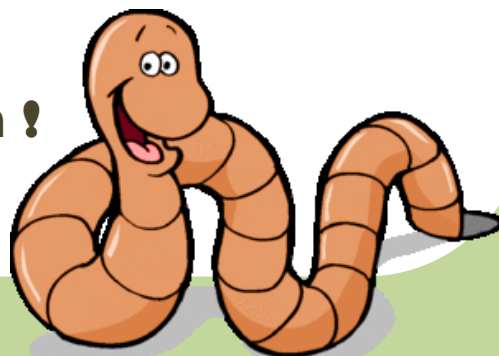
Je le recouvre de broyat\*.



J'aère et je mélange la couche du dessus.

\* une pelletée par seau de cuisine.

**...C'est aussi simple que ça !**



**UN DOUTE ?  
NE PRENEZ PAS DE  
RISQUE ET  
DÉPOSEZ VOS  
DÉCHETS DANS LE  
CONTENEUR DES  
ORDURES  
MÉNAGÈRES.**



### QUE POUVEZ-VOUS COMPOSTER ?

- Epluchures de fruits et légumes, agrumes en petites quantités.
- Marc de café, filtres papier et sachets de thé.
- Restes alimentaires végétaux (riz, pâtes, légumes cuits,...) sans sauce.
- Essuie-tout .
- Coquilles d'œufs écrasées.
- Fleurs fanées en tige de 5cm sans terre.

### CE QUE VOUS NE POUVEZ PAS COMPOSTER

Afin d'éviter que le composteur n'attire les animaux et ne sente mauvais, il ne doit pas contenir de :

- Coquillages.
- Viande, poisson, os, produits laitiers.

De plus, les agrumes (acides) ne peuvent pas être utilisés en trop grande quantité.

Tous les déchets non organiques sont interdits : plastiques, métaux, litières d'animaux,...



## **Comment récupérer le compost ?**

En participant au compostage collectif, vous vous faites l'ambassadeur d'un mode de valorisation pratique et convivial. Il sera possible de récupérer le compost mûr pour fertiliser la terre au bout d'un an, puis tous les 8 mois environ. Lorsqu'il est mûr, il est distribué lors de moments de partage (apéro-compost, réunion d'immeuble,...).

## **Quand utiliser le compost ?**

Après 6 à 8 mois

L'amendement organique a la consistance d'un terreau avec quelques éléments plus grossiers. Il est utilisé mélangé aux premiers centimètres du sol du jardin potager, plates-bandes décoratives ou pour des plantations d'arbres ou d'arbustes. Il permet de structurer et d'enrichir le sol.

Après 10 à 12 mois

Une fois tamisé, le compost peut être utilisé pour le rempotage ou en semis en mélange avec au moins 50% de terre de jardin.

# POUR BIEN VOUS REPÉRER SUR LE SITE DE COMPOSTAGE

## BAC DE RÉCEPTION DES APPORTS



Site de Compostage partagé

Tél. : 04 79 09 80 56 / animateur@smitomtarentaise.com / www.smitomtarentaise.fr

**smitom**  
DE TARENTEISE

## BAC DE MATURATION



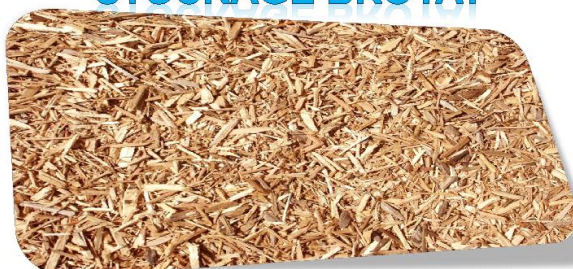
**NE PLUS FAIRE D'APPORTS**

Site de Compostage partagé

Tél. : 04 79 09 80 56 / animateur@smitomtarentaise.com / www.smitomtarentaise.fr

**smitom**  
DE TARENTEISE

## STOCKAGE BROYAT



**AJOUTER DU BROYAT À CHAQUE APPORT**

Site de Compostage partagé

Tél. : 04 79 09 80 56 / animateur@smitomtarentaise.com / www.smitomtarentaise.fr

**smitom**  
DE TARENTEISE

PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

SMITOM de Tarentaise  
(Syndicat de Traitement des Déchets)

[www.smitomtarentaise.fr](http://www.smitomtarentaise.fr)  
[animateur@smitomtarentaise.com](mailto:animateur@smitomtarentaise.com)

Tél : 04 79 09 80 56  
252 Grand rue – BP 16  
73212 AIME Cedex